

Photo

DOSSIER DE CANDIDATURE

Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

À retourner dûment complété le vendredi 10 avril 2026 au plus tard,
au collège Jules Michelet, en le déposant à la loge d'accueil.

📍 70, rue Jules Michelet • 60100 CREIL

☎ 03.44.25.04.83

✉ cham.conservatoire@mairie-creil.fr

✉ ce.0601449z@ac.amiens.fr

Renseignements concernant l'élève

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

☐ Fille ☐ Garçon

Date de naissance : Lieu de naissance (ville/pays) :

Classe et nom de l'établissement scolaire fréquenté en 2025-2026 :
.....

Régime de l'élève : ☐ externe ☐ demi-pensionnaire

Renseignements concernant la famille

Nom et prénom du responsable légal 1 :

Situation familiale : ☐ Marié.e ☐ Veuf.ve ☐ Personne seule ☐ Divorcé.e ☐ Union libre ☐ Pacsé.e

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Tél. portable :

Mail :

Profession : Tél. travail :

Adresse de l'élève si différente du responsable légal 1 :
.....

Nom et prénom du responsable légal 2 :

Situation familiale : ☐ Marié.e ☐ Veuf.ve ☐ Personne seule ☐ Divorcé.e ☐ Union libre ☐ Pacsé.e

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Tél. portable :

Mail :

Profession : Tél. travail :



INFORMATIONS EN CAS D'ADMISSION

Le Conservatoire Nina Simone est un établissement d'enseignement artistique spécialisé, classé CRC par l'État. Le dispositif CHAM est le fruit d'un partenariat entre le Conservatoire et l'Éducation Nationale.

Dans le cadre de ce dispositif, le collégien inscrit en CHAM est automatiquement inscrit au Conservatoire pendant toute la durée de son cursus, de la 6^e à la 3^e. Toutefois, malgré le caractère automatique de cette inscription, **un dossier administratif devra être rempli pour chaque année scolaire, début septembre**, pour validation auprès du secrétariat du Conservatoire.

Cette inscription au Conservatoire est gratuite pour cette activité et n'entraîne aucun frais supplémentaire. Par ailleurs, un tarif préférentiel pour la formation musicale peut être proposé aux élèves en CHAM (renseignements et conditions auprès du secrétariat).

Conservatoire Nina Simone

📍 1, allée du Musée • 60100 Creil (à proximité de la Mairie)

☎ 03 44 29 51 48 ✉ conservatoire@mairie-creil.fr ✉ cham.conservatoire@mairie-creil.fr

Assurance

Le responsable légal certifie avoir souscrit une assurance au titre de la responsabilité civile et individuelle pour le collégien inscrit.

ORGANISATION DES COURS

Déplacements entre le collège Jules Michelet et le lieu de répétition (2 après-midi par semaine)

En règle générale, les répétitions des CHAM ont lieu au Conservatoire Nina Simone. Les élèves demi- pensionnaires sont pris en charge au collège par des agents municipaux et par un surveillant, qui les accompagnent sur leur lieu de répétition. Les trajets des élèves externes pour se rendre sur leur lieu de répétition se font sous la responsabilité de leurs responsables légaux.

Responsabilité

Au cours des répétitions prévues dans l'emploi du temps des collégiens pendant le temps scolaire, le groupe CHAM est sous la responsabilité du collège.

Pour toutes les activités organisées en dehors du temps scolaire (répétitions supplémentaires, concerts, stages...), le groupe CHAM est sous la responsabilité de la Direction Culturelle de la Ville de Creil.

Lors de tous ces temps d'activités musicales des classes CHAM, les règlements intérieurs du collège et du conservatoire sont applicables.

Assiduité, retards et absences

La présence aux cours est obligatoire au collège comme au conservatoire. Toutes les absences et retards aux cours dispensés au conservatoire sont transmis à l'administration du collège.

L'élève qui ne peut se rendre à un cours dispensé au conservatoire devra être, au préalable, excusé par ses parents ou tuteurs. L'absence doit être signalée par téléphone ou par courriel au secrétariat du conservatoire ainsi qu'au collège.

Dans le cas d'absences ou de retards répétées sans motif valable, la participation de l'élève aux activités spécifiques de la CHAM pourra être immédiatement suspendue. S'il est envisagé, un renvoi temporaire ou définitif de l'élève du dispositif CHAM peut être prononcé par le Principal du collège, après avis du Directeur du Conservatoire.

Participation aux manifestations

Dès qu'il en aura l'aptitude, le collégien sera amené à participer à des manifestations publiques culturelles, programmées la plupart du temps en dehors des horaires de cours, y compris en soirée. Ces activités et prestations, clefs de voûte de la vie musicale au Conservatoire, sont conçues dans un but essentiellement pédagogique. S'inscrivant dans leur cursus scolaire, la participation des élèves y est obligatoire.

Comportement

Il va de soi que les élèves se doivent d'adopter le même comportement lors des cours assurés au collège et au conservatoire.

Comme indiqué précédemment, le règlement intérieur du collège et du conservatoire s'applique pour tous les temps d'activités musicales des classes CHAM, et qu'ils sont soumis aux mêmes sanctions s'ils ne les respectent pas.

Engagement des responsables légaux

Attention, en inscrivant votre enfant en CHAM, vous vous engagez à respecter les points suivants :

- J'assisterai à la réunion de rentrée des CHAM organisée en septembre ;
- Je remplirai une « Fiche sanitaire et Autorisation parentale » détaillée en cas d'admission, qui devra être obligatoirement signée par les deux responsables légaux ;
- Avant la fin du mois de septembre, une tenue de concert « C4 » sera remise à mon enfant qui devra veiller au bon entretien de celle-ci ;
- Lorsque des activités seront organisées (répétitions supplémentaires, concerts, stages...), j'accompagnerai et reviendrai chercher mon enfant aux horaires prévus au lieu de rendez-vous (l'enfant est exclusivement pris en charge pendant ces horaires) ;
- J'autorise mon enfant à emprunter les moyens de transports prévus dans le cadre des activités organisées pour le chœur C4, et j'autorise le responsable du groupe à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale ;
- J'accorde à la Ville de CREIL et aux responsables du dispositif CHAM le droit d'utiliser les enregistrements sonores, photos, films ou vidéos du chœur auxquels participe mon enfant ;
- Lorsque le chœur C4 participe à des productions télévisuelles, je signerai les autorisations de diffusion nécessaires. À défaut, mon enfant ne pourra y prendre part. (Attention : ces autorisations doivent être signées par les deux responsables légaux) ;
- Je ne serai jamais intéressé.e financièrement à la vente de produits réalisés par le chœur C4, composé des élèves en CHAM (CD, DVD, objets divers) ou à la vente de la billetterie à l'entrée des concerts.

Je certifie avoir pris connaissance des indications ci-dessus et m'engage à les respecter

Date et signature de l'élève des deux responsables légaux obligatoire.

Date :	Date :
Signature du responsable légal 1:	Signature du responsable légal 2 :
Signature de l'élève	



CONSERVATOIRE NINA SIMONE

📍 1, allée du Musée • Creil

COLLÈGE JULES MICHELET

📍 70, rue Jules Michelet • Creil

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le conservatoire Nina Simone - 1, Allée du Musée 60100 CREIL- pour le traitement administratif des candidatures et inscriptions des élèves en CHAM et le suivi de leur scolarité au conservatoire Nina Simone. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Administration du conservatoire Nina Simone et du collège Jules Michelet.

Les données sont conservées pendant 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service dédié de la Ville de Creil : rgpd@mairie-creil.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

À retourner dûment complété le vendredi 10 avril 2026 au plus tard, au collège Jules Michelet, en le déposant à la loge d'accueil.

Pour votre information le professeur des écoles émet un avis sur l'admission en CHAM qui est pris en compte lors de la commission d'admission en CHAM.

📍 70, rue Jules Michelet • 60100 CREIL

☎ 03.44.25.04.83

✉ cham.conservatoire@mairie-creil.fr

✉ ce.0601449z@ac.amiens.fr

NOM : **PRENOM :** Né(e) le :

Langue vivante choisie en 6° :

MOTIVATIONS DE L'ELEVE (à remplir par l'élève)

AVIS DES PARENTS SUR LA CANDIDATURE DE L'ELEVE

